EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **23 avril 2010 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt trois avril deux mille dix**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 avril 2010, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECŒR, Alain LAFFONT, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Bernard DANTAL à Cyril CINEUX, Philippe BOHELAY à Jérôme GODARD, Patricia AUCOUTURIER à Corinne NAJIM, Jean-Michel DUCLOS à Alain LAFFONT, Roger GIRARD à Yves REVERSEAU, Danièle GUILLAUME à Françoise NOUHEN, Martine REMBERT-MANTELET à Odile VIGNAL**
Excusé(e)s :	**Michel FANGET, Jacques LANOIR, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

A partir de la question n° 8, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 22

MARCHÉS PUBLICS - AVENANTS - TRANSACTIONS

MARCHES – ACHATS DE TRAVAUX, FOURNITURES, SERVICES –
AUTORISATION DE LANCEMENT DE PROCEDURES
(ordonnance n°2005-645 du 6 juin 2005, insérant l'article L.2122-21-1. au Code Général des Collectivités Territoriales)

Afin d'assurer la continuité du service public et le fonctionnement des services municipaux, il convient de passer des marchés dans les domaines suivants pour :

I - La réalisation de travaux
II - L'achat de fournitures
III - L'achat de services

I – La réalisation de travaux

1) Opéra Municipal : réhabilitation et mise aux normes

Il s'agit du lancement de l'appel d'offres « travaux » relatif à la dévolution en 6 lots distincts des travaux de réhabilitation et de mise aux normes de l'Opéra Municipal, selon le nouveau projet établi par l'équipe de maîtrise d'œuvre dont MM X. FABRE et V. SPELLER sont mandataires. Cette opération, qui intègre également l'aménagement de locaux pour l'Orchestre Régional d'Auvergne, fait l'objet, sous la présidence de M. O. BIANCHI, de réunions régulières tant avec les services de la Région qu'avec ceux de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.
Le choix de 6 lots distincts, tout en respectant les conditions de l'article 10 du CMP (dévolution en lots séparés dont le nombre est librement fixé par le pouvoir adjudicateur), permet d'une part le choix direct par la Ville d'opérateurs économiques spécialisés dans des domaines très techniques (scénographie ou restauration de décors par exemple), tout en regroupant vers un contractant unique les ouvrages traditionnels du domaine du bâtiment.
En effet, la complexité technique justifiant un tel regroupement réside
- d'une part dans l'imbrication des travaux de réhabilitation nécessitant une fine coordination spatiale et temporelle dépassant de loin ce que l'on rencontre usuellement dans les opérations de bâtiment,
- et d'autre part dans le contexte contraint du chantier dont l'emprise se réduit au seul bâtiment et qui intègre la continuité de fonctionnement des commerces situés en rez de chaussée.

Ainsi les moyens de levage et de manutention, les stockages et protections, la sécurité pourront être gérés sous l'autorité et la responsabilité d'un seul opérateur économique.

Le coût global de l'opération est estimé à 10 000 000 € HT (valeur septembre 2008). Cette valeur sera révisée à l'attribution des marchés au moyen de l'index BT01 (index général tous corps d'état).
Les crédits ont été inscrits au budget 2010 à hauteur de 200 000 € TTC sur l'imputation : compte 2313.1-fonction 313-opération 2004 103.
Le déroulement des travaux est prévu de décembre 2010 à juin 2012.

Appel d'offres ouvert – en application des Articles 33, 57 à 59 du CMP
Marché ordinaire attribué en 6 lots séparés.

Objet et étendue de chaque lot
Lot n°1 : Démolitions et protections
Lot n°2: Groupement de spécialités du domaine du bâtiment
Lot n°3 : Travaux structurels liés à la scénographie
Lot n°4 : Travaux de réseaux liés à la scénographie
Lot n°5 : Sièges de théatre
Lot n°6 : Travaux de restauration d'éléments de décors anciens

2) Centre technique de la Charme : construction d'un bâtiment industrialisé de bureaux

Il s'agit d'implanter un bâtiment industrialisé de 800m² environ de surface sur le site du Centre Technique La Charme afin de rassembler sur le même site l'ensemble de la Direction du Patrimoine Bâti.
Le planning de ce transfert étant contraint et le coût devant en être maîtrisé, c'est la solution de bâtiments industrialisés (à ossature bois ou métallique) qui a été retenue, plutôt qu'une conception et une construction traditionnelle.
Ce mode de construction allie l'intégration d'éléments préfabriqués en usine (façades entières, couvertures, …) à la réalisation de travaux conventionnels sur site (fondations, dallages, lots techniques, …). Il permet une rapidité de réalisation en conciliant la qualité d'une construction traditionnelle.

Il convient de lancer une consultation à l'attention d'entreprises industrielles spécialisées dans la fabrication et l'installation de bâtiments industrialisés de qualité (performances énergétiques en particulier) répondant aux besoins exprimés en concertation avec le personnel de la direction.

Le coût global de l'opération est estimé à 950 000 € HT.
Les crédits ont été inscrits au budget 2010 à hauteur de 850 000 € TTC sur l'imputation : compte 2313.8-fonction 20-opération 2009 012.
Le déroulement des travaux est prévu d'octobre 2010 à février 2011.

Marché à Procédure Adaptée – en application de l'articles 28 du CMP
Marché attribué en lot unique

Définition de la nature et de l'étendue du marché :
Fabrication en atelier, livraison, montage d'éléments structurels à ossature métallique ou bois, et travaux d'adaptation et de finition sur site.

3) Musée Bargoin : installation d'une vidéo surveillance

Il s'agit du lancement d'une consultation en procédure adaptée (MPA) pour la réalisation en un lot unique des travaux de mise en place d'une vidéo surveillance, avec enregistrement, au Musée Bargoin.
Il est nécessaire de pouvoir lancer la consultation dès que possible pour avoir une notification et l'ordre de service au début du mois de septembre 2010, les travaux devant débuter impérativement le 20 septembre (fermeture du Musée du 20/09/10 au 01/12/10).
L'autorisation préfectorale arrive à échéance le 24 janvier 2011 et une demande des crédits nécessaires sera effectuée en DM 1.
Le coût global de l'opération est estimé à 45 000 € HT.
Les travaux sont prévus entre le 20 septembre 2010 et le 1er décembre 2010 (fermeture du Musée).

Marché à Procédure Adaptée – en application de l'articles 28 du CMP
Marché attribué en lot unique

4) Aménagement des abords du Buron de Super Besse

Le Buron de Super Besse fait l'objet d'un projet de rénovation, à ce titre la ville prévoit de procéder au réaménagement de ses abords, comprenant la création d'une plate-forme d'accès en enrobés ainsi qu'une aire de stationnement. Dans le même temps le pied de bâtiment reçoit un socle minéral en pavés. Une voie de livraison en enrobés est également créée à l'arrière du bâtiment, des poteaux en bois et un garde-corps sont mis en place en limite de parcelle.
Des bancs et table-banc en bois viennent compléter l'aménagement
L'objet est de conclure un marchés de travaux, selon la procédure d'appel d'offres ouvert avec des entreprises extérieures.

Le coût global de l'opération est estimé à 109 550 € HT.
Les crédits ont été inscrits au budget 2010 à hauteur de 140 000 € TTC sur l'imputation 23/422.002/2312.8/2170/742.
Le démarrage des travaux est prévu à partir de septembre 2010.

Appel d'offres ouvert – en application des Articles 33, 57 à 59 du CMP
Marché attribué en lot unique

Définition de la nature et de l'étendue du marché :
Les travaux concernent l'ensemble des travaux de voirie ainsi que la fourniture et la pose de poteaux bois et de garde-corps et de mobilier nécessaires à la réalisation l'aménagement telle que décrite précédemment

Enveloppe financière du marché à conclure :
131 000 € T.T.C.

II – L'achat de fournitures

1) Fourniture de bacs à sel de déneigement

Le service Gestion et Maintenance est amené à acheter des bacs à sel de déneigement pour stocker le sel de traitement pour la viabilité hivernale.
Il s'agit de lancer une consultation pour le renouvellement des bacs à sel mis à la disposition des riverains dans les quartiers au fur et à mesure de leur dégradation et du renouvellement des bacs trop vétustes. Le type de marché retenu est un marché à bons de commandes sur 4 ans ferme avec montant minimum et maximum défini pour la durée de 4 ans car les besoins ne sont pas réguliers tous les ans, il est prévu la première année des achats plus importants que les années suivantes.

Le coût global de l'opération sur les quatre ans du marché est estimé à 37 000 € HT. Les dépenses correspondantes seront consommées sur les 130 000 € TTC inscrits au budget 2010 sur l'imputation 011-822.1-60633-570.

Appel d'offres ouvert – en application des Articles 33, 57 à 59 du CMP
Marché à bons de commande en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics, passé en un lot unique.

Définition de la nature et de l'étendue des lots
Fourniture de bacs à sel de déneigement.
valeur mini pour 4 ans : 20 000 euros H.T.
valeur maxi pour 4 ans : 80 000 euros H.T.
durée de quatre ans ferme

2) Fourniture de matériels pour la signalisation

Il s'agit de faire l'acquisition de produits de marquage pour la signalisation horizontale et de plaques de rue.
Les marchés existants arriveront en fin d'exécution en octobre 2010.
Le coût global de l'opération sur les quatre ans du marché est estimé à 80 261 €HT. Les dépenses correspondantes seront consommées sur les 300 000 €TTC, inscrits au budget 2010 sur les imputations 011-821-60628-1226-537 et 23-821-2315.2-149-537.

Appel d'offres ouvert – en application des Articles 33, 57 à 59 du CMP
Marché à bons de commande en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics, passé en 3 lots séparés pour une durée de un an renouvelable 3 fois.

Définition de la nature et de l'étendue des lots
lot n°1 : Peinture Routière solvantée et en phase aqueuse
valeur mini annuelle : 6 000 €HT
valeur maxi annuelle : 24 000€HT

lot n°2 : Résine routière
valeur mini annuelle : 30 000 €HT
valeur maxi annuelle : 120 000€HT

lot n°3 : Plaques de rue
valeur mini annuelle : 6 000 €HT
valeur maxi annuelle : 24 000€HT

3) Fourniture de pièces pour l'entretien et l'exploitation du réseau d'eau potable

Il s'agit de la fourniture de pièces pour réparer les branchements d'eau en régie et ainsi assurer l'entretien et la maintenance du réseau d'eau potable notamment des branchements.

Le coût global de l'opération sur les quatre ans du marché est estimé à 725 000 €HT. Les dépenses correspondantes seront consommées annuellement sur les crédits inscrits au budget annexe de l'Eau sur l'imputation 608-8 code service 620.

Appel d'offres ouvert – en application des Articles 33, 57 à 59 du CMP
Marché à bons de commande en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics, passé en 5 lots séparés pour une durée 4 ans ferme du 1er août 2010 à la fin juillet 2014.

Définition de la nature et de l'étendue des lots
Lot n° 1: compteurs d'eau
valeur mini 175 000 € H.T.
valeur maxi 700 000 € H.T.

Lot n° 2 : petits clapets vissés et réductions
valeur mini 3000 € H.T.
valeur maxi 12 000 € H.T.

Lot n° 3 : Clapets à brides
valeur mini 20 000 € H.T.
valeur maxi 80 000 € H.T.

Lot n° 4 : Pièces de fontainerie
Vannes, poteaux d'incendie, bouches de lavage, d'arrosage etc…
valeur mini 150 000 € H.T.
valeur maxi 600 000 € H.T.

Lot n° 5 : Robinets d'arrêt
valeur mini 15 000 € H.T.
valeur maxi 60 000 € H.T.

4) Fourniture de matériaux et d'équipements pour la construction

Les services municipaux, à savoir notamment les services de maintenance-exploitation de la Direction du Patrimoine Bâti, les services de gestion et de maintenance de la Direction de l'Espace Public comme ceux assurant l'entretien de la voirie, des espaces verts, de la signalisation et de l'éclairage public, les services de maintenance à la Direction de l'Eau et de l'Assainissement, les services de la Direction des Sports, et d'autres, sont amenés à acheter diverses fournitures, matériaux ou équipements, nécessaires à la maintenance des bâtiments et ouvrages , ainsi que pour les travaux qu'ils sont amenés à faire en régie.
Les marchés présentés existent depuis trois ans, la présente délibération concerne les seuls lots qu'il convient de relancer pour renouveler les marchés se terminant en septembre-octobre 2010
L'identification des fournitures nécessaires au fonctionnement des services intervenant au fur et à mesure des besoins, il est proposé la conclusion d'un marché à bons de commande avec montant minimum et maximum défini annuellement pour chaque lot , d'un an reconductible une, deux ou trois fois.
Les services pourront, par émission de bons de commandes dans la fourchette mini/maxi acheter les produits qui sont, soit définis au bordereau des prix du marché, soit issus des catalogues proposés par le titulaire auxquels on applique le rabais consenti ; soit à la marge, par une clause d'approvisionnement décrite au marché.

Le coût global de l'opération, pour les cinq lots, sur les quatre ans du marché est estimé à 320 000 € HT. Les crédits correspondants ont été inscrits sur le budget 2010 en tant que de besoin sur les différentes imputations des services qui commanderont ces fournitures.

Appel d'offres ouvert – en application des Articles 33, 57 à 59 du CMP
Marché à bons de commande en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics, passé en 5 lots séparés pour une durée de un an renouvelable 3 fois.

Définition de la nature et de l'étendue des lots
lot n° 1 : Equipements sanitaires, robinetterie et accessoires

Nature des prestations : Ce lot concerne la fourniture d'articles sanitaires (lavabos, éviers, WC, urinoirs) et accessoires de pose ainsi que toute la petite fourniture relative aux travaux de plomberie, hors éléments PVC, cela concerne principalement la robinetterie, tuyauterie cuivre et galva et accessoires.
valeur mini : 20 00 € H.T.
valeur maxi : 80 000 € H.T.

lot n° 2 : Visserie
Nature des prestations : Ce lot concerne la fourniture de tous les articles de boulonnerie-visserie ainsi que toutes les petites fournitures de quincaillerie
valeur mini : 10 000 € H.T.
valeur maxi : 40 000 € H.T.

lot n° 3 : Tissus, voilage
Nature des prestations : Ce lot concerne la fourniture de tissus et voilage pour confection de rideaux pour le bâtiment
valeur mini : 5 000 € H.T.
valeur maxi : 20 000 € H.T.

lot n° 4 : Carrelage - Faïence
Nature des prestations : le présent lot concerne la fourniture de carrelage et faïence, y compris les produits de pose et de jointoiement.
valeur mini : 3 500 € H.T.
valeur maxi : 14 000 € H.T.

lot n°5 : Cloisons, plâtre, faux-plafonds et accessoires
Nature des prestations : le présent lot concerne la fourniture des plaques BA 13, rails et accessoires pour la construction des cloisons en plâtre ainsi que des éléments et accessoires pour la réalisation de faux-plafonds
valeur mini : 2 000 € H.T.
valeur maxi : 8 000 € H.T.

III – L'achat de services

1) Entretien des espaces naturels (prairies, forêts alluviales..) de l'Usine de Production d'Eau

Les prestations prévues dans le présent marché concernent tous les travaux d'entretien des espaces naturels comprenant des tontes une à deux fois par an et diverses prestations telles que plantations, suivi des clôtures, nettoyages exceptionnels suite aux crues de l'Allier…

Le coût global de l'opération, sur les quatre ans du marché est estimé à 160 000 € HT. Les crédits correspondants sont inscrits à hauteur de 15 000 €TTC au budget annexe de l'Eau, exercice 2010 sur l'imputation :615.21 service 622.

Appel d'offres ouvert – en application des Articles 33, 57 à 59 du CMP
Marché fractionné à bons de commande en application de l'article 77 du Code des marchés publics.

Définition de la nature et de l'étendue du marché :
Marché attribué en lot unique pour une durée de un an renouvelable 3 fois.
Nature des prestations :
Tous travaux d'entretien des espaces naturels comprenant des tontes une à deux fois par an et diverses prestations telles que plantations suivi des clôtures, nettoyages exceptionnels suite aux crues de l'Allier…
valeur mini annuelle : 10 000 euros H.T.
valeur maxi annuelle: 40 000 euros H.T.

2) Illuminations de fin d'année sur le territoire de la Commune de Clermont-Ferrand

Il s'agit de poser et déposer les illuminations de fin d'année sur la Commune de Clermont-ferrand ainsi que les illuminations du festival du Court Métrage.
Les illuminations de fin d'année et du court métrage interviennent de façon continue et récurrente sur des périodes fixes :
D'octobre à janvier pour les illuminations de fin d'année
En février pour les illuminations du court métrage
Il est fait recours à un marché à bons de commande sur lequel il peut être commandé tout type de pose d'illumination sur la base d'un bordereau de prix unitaires.
Le coût global de l'opération, sur les deux ans du marché est estimé à 428 000 € HT. Les crédits correspondants sont inscrits à hauteur de 255 000 €TTC au budget 2010 sur l'imputation 011-6188-024-531-0001.

Appel d'offres ouvert – en application des Articles 33, 57 à 59 du CMP
Marché fractionné à bons de commande en application de l'article 77 du Code des marchés publics.

Définition de la nature et de l'étendue du marché :
Marché attribué en lot unique pour une durée de un an renouvelable 1 fois.
Nature des prestations :
Pose et dépose des illuminations de fin d'année et du festival du Court Métrage
valeur mini annuelle : 213 000 euros H.T.
valeur maxi annuelle: 852 000 euros H.T.

3) Curage et inspection des réseaux d'assainissement en service

Il s'agit de lancer une consultation pour un accord cadre en marché de service pour assurer l'entretien des réseaux. Ces prestations ont pour objet de maintenir une bonne évacuation des effluents vers la station d'épuration.
Le coût annuel de l'opération est estimé à 350 000 € HT, les crédits sont inscrits au budget assainissement sur l'imputation 618.8 opération 1177.
Appel d'offres ouvert – en application des Articles 33, 57 à 59 du CMP
accord-cadre attribué à plusieurs opérateurs économiques en application de l'article 76 du Code des Marchés Publics pour une durée initiale de 1 an reconductible 1, 2 ou 3 fois. La remise en concurrence des opérateurs économiques interviendra annuellement.

Caractéristique des marchés subséquents : le marché subséquent aura la forme d'un marché à bons de commande d'un an avec montant minimum et maximum définis pour la période annuelle comme suit :
Valeur mini par an : 150 000 euros H.T.
Valeur maxi par an : 600 000 euros H.T.

Nature des prestations :

Le marché a pour objet les prestations suivantes : nettoyage des collecteurs, curage mécanique des collecteurs, curage mécanique des ouvrages divers, débouchage des ouvrages et inspection caméra des branchements et des réseaux en service.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser le lancement des procédures décrites ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint(e) délégué(e) à signer avec les entreprises retenues et éventuellement les marchés à intervenir dans le cadre d'une procédure de marché négocié suite à appels d'offres infructueux.

MARCHES PUBLICS - AVENANTS

La poursuite de l'exécution de certains marchés nécessite la passation d'avenants entre les titulaires et la Ville dans les domaines suivants :

I – Achats de fournitures

1) Avenant n°1 pour le marché n° 09-236 – Fourniture de matériel de péage sur voirie

Le marché à bons de commande n° 09-236 pour la fourniture de matériel de péage sur voirie a été attribuée au groupement d'entreprises IEM SARL/IEM SA ; ce marché était auparavant exécuté par la Société PARKEON.

Le changement de titulaire impose l'acquisition de matériel d'exploitation technique et financière, non prévu au bordereau des prix unitaires. L'ensemble du matériel nécessaire est destiné à la réalisation et l'exploitation des collectes, à l'exploitation technique (politique tarifaire) et à la fourniture et encodage des cartes résidents.

Il est proposé de passer un avenant n° 1 au marché afin d'intégrer de nouveaux prix au Bordereau des Prix Unitaires ; les montants minimum et maximum du marché restent inchangés.

Les articles suivants permettant l'exploitation du matériel retenu pourraient être ajoutés au Bordereau des Prix Unitaires :

· Tirelires supplémentaires (à destination des régies pour la collecte)
Prix unitaire : 145,2 euros HT

· Cartes de services
- Lot de 30 cartes à puces vierges (maintenance, test agent, carte tarif…)

Prix du lot : 42,6 euros HT
- Lot de 10 cartes à puces vierges (pour collecte)

Prix du lot : 28,4 euros HT

· Logiciel de centralisation Presto 1000 (gestion du parc de machine, suivi financier et technique)
Prix du logiciel : 4 000 euros HT

· Kit de centralisation par vélocard (permet la collecte et l'exploitation du parc)
Comprend 2 vélocard, 3 cartes maintenance, 3 cartes collecte, 4 cartes test agent, 3 ventouses
Et 1 lecteur/encodeur
Prix du kit : 1 230 euros HT

· Option grand écran (dispense du changement de plastron)
permet d'afficher le tarif à l'écran et d'afficher des messages personnalisés
Prix unitaire de l'option à ajouter au prix de base de la machine (plus value) : 198 euros HT
Attention, le prix de l'option grand écran ci-dessus n'est pas valable que si elle est commandée de base sur les machines

· Ventouse (services techniques)
Prix unitaire : 21,30 euros HT

· Encodeur presto Card
Permet d'encoder les cartes villes

Prix unitaire : 3 000 euros HT

· Lecteur/encodeur de cartes à puce
Permet de créer les cartes service (maintenance, collecte,..) et de personnaliser les cartes ville
Prix unitaire : 42,60 euros HT

2) Avenant au Marché n°08-015- Réhabilitation du Groupe Scolaire EDGAR QUINET et création d'un satellite - lot 4 – Menuiseries Extérieures Métalliques - Serrurerie

Le marché n°08-015 relatif aux travaux de réhabilitation du Groupe Scolaire EDGAR QUINET et création d'un satellite de restauration – lot menuiseries métalliques-serrurerie a été attribué à l'entreprise TAILLANDIER pour un montant initial de 104 142,00 € HT, réparti en trois tranches, une tranche ferme de 95 122,00 € H.T., une tranche conditionnelle n° 1 de 8 020,00 € H.T., une tranche conditionnelle n° 2 de1 000,00 € H.T.

A ce jour les deux tranches conditionnelles sont affermies et lors du démarrage des travaux de la tranche relative aux travaux de sécurités de l'école, les utilisateurs se sont aperçus que deux classes ne comportant qu'une porte se trouvaient de ce fait limitées à moins de 19 personnes. Or cette disposition ne permet pas de maintenir les classes en place. Comme la configuration de l'école n'offre pas de solution de déplacement de ces deux classes , les utilisateurs ont donc demandé la création d'une issue de secours en façade afin de conserver l'effectif actuel de ces classes. La création de cette issue de secours nécessite pour le présent lot du marché la mise en place d'un escalier métallique pour un montant de 23 150,00 € H.T.

Le présent avenant a pour objet de porter le montant du marché toutes tranches confondues de 104 142,00 € H.T. à 127 292,00 € HT soit une augmentation totale de 22,23 %.

La Commission d'Appel d'offre a émis un avis favorable dans sa séance du 22 mars 2010

3) Avenant au Marché n°08-024 - Réhabilitation du Groupe Scolaire EDGAR QUINET et création d'un satellite - lot 14 – Chauffage – ventilation

Le marché n°08-024 relatif aux travaux de réhabilitation du Groupe Scolaire EDGAR QUINET et création d'un satellite de restauration - lot chauffage-ventilation a été attribué à l'entreprise BLANCHET pour un montant initial de 119 080,00 € HT, réparti en quatre tranches, une tranche ferme de 83 255,00 € H.T., une tranche conditionnelle n° 1 de 24 225,00 € H.T., une tranche conditionnelle n° 2 de 10 560,00 € H.T. et une tranche conditionnelle n° 3 de 1 040,00 € H.T.

A ce jour les trois tranches conditionnelles sont affermies et en cours d'exécution de chantier, des travaux supplémentaires sont apparus indispensables et ont généré l'établissement de deux décisions de poursuivre :

- l'une pour rajouter une armoire électrique ventilation et les câbles d'alimentation des ventilateurs et de leurs commande pour un montant de 5 140,00 € H.T.
- l'autre pour remplacer un radiateur prévu à conserver dans le marché mais défectueux pour un montant de 90 € H.T.

Dernièrement, lors du démarrage des travaux de la tranche relative aux travaux de sécurité de l'école, les utilisateurs ont souhaité des modifications d'agencement des travaux projetés. Par conséquent des locaux ont été réaffectés, et le déplacement du local entretien nécessite la mise en place d'une ventilation spécifique en l'absence de fenêtre extérieure. Ces travaux génèrent une plus-value de 1 530,00 euros H.T.

Ces derniers travaux supplémentaires de 1 530,00 € H.T nécessitent la passation d'un avenant et compte-tenu des deux décisions de poursuivre, le montant total du marché toutes tranches confondues est porté à 125 840,00 € H.T. soit une augmentation de 5,68%.

La Commission d'Appel d'offre a émis un avis favorable dans sa séance du 22 mars 2010

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint(e) délégué(e) à signer les avenants prenant en compte ces dispositions.

TRANSACTION

La Ville de Clermont Ferrand a lancé en 2007 une opération de travaux pour l'aménagement de la rue du Clos Four. Le lot n°1 (voirie) a été attribué à la société SCREG. Le délai d'exécution était de 10 semaines à compter du 21 mai 2007.

Par ailleurs, et dans le même temps, étaient réalisés des travaux d'extension des tribunes du stade Marcel Michelin et l'aménagement des parvis côté stade et côté musée.

Afin de permettre la meilleure coordination possible entre ces travaux, les services de la Ville ont demandé à plusieurs reprises l'ajournement des travaux réalisés par la société SCREG. Les travaux ont finalement été réceptionnés au 28 janvier 2009.

Le marché ne prévoyait aucune formule d'actualisation des prix, comme cela est possible lorsque les délais d'exécution des travaux sont inférieurs à 3 mois. Or le coût des matières premières nécessaires aux travaux avait sensiblement augmenté entre le mois de mai 2007 et les dates réelles des travaux.

La société fait valoir le préjudice qu'elle a subi et sollicite le versement d'une indemnité de 6 223,27 € HT (basée sur les indices TP03, TP08, TP 09 et TP 12).

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, d'approuver l'indemnisation de 6 223,27 € HT et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel ci-dessous annexé.

ANNEXE

PROTOCOLE TRANSACTIONNEL : réclamation de la Société SCREG.

PROJET

ENTRE :

- La Ville de CLERMONT-FERRAND, représentée par Serge GODARD, Maire, habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 23 avril 2010 et déposée en Préfecture le…….dont une expédition demeure ci-annexée

d'une part

ET

- La Société SCREG SUD EST, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de : LYON

Sous le numéro : 314 583 758
Ayant son siège social à : Immeuble Echangeur
2, avenue Tony GARNIER
69363 LYON CEDEX 07

Représentée par : son Président
Habilité à l'effet des présentes par : les statuts de ladite société

D'autre part

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

La Ville de Clermont Ferrand a lancé en 2007 une opération de travaux relative à l'aménagement de la rue du Clos Four. Le lot n°1 (voirie) a été attribué à la société SCREG. Ce marché n° 07-050 lui a été notifié pour un délai de 10 semaines. Le point de départ de ce délai était l'ordre de service prescrivant le commencement des travaux, intervenu le 21 mai 2007.

Par ailleurs, et dans le même temps, étaient réalisés des travaux d'extension des tribunes du stade Marcel Michelin et l'aménagement des parvis côté stade et côté musée.

Afin de permettre la meilleure coordination possible entre ces travaux, notamment pour bénéficier d'une unité des matériaux choisis pour la réalisation des trottoirs et parvis, les services de la Ville ont demandé à plusieurs reprises l'ajournement des travaux réalisés par la société SCREG :

- ordre de service d'arrêt de chantier du 10 juillet 2007
- ordre de service du 22 janvier 2008 de reprise des travaux pour 2 jours
- ordre de service du 6 août 2008 de reprise des travaux pour 3 jours
- ordre de service du 14 janvier 2009 de reprise des travaux pour 3 jours

Les travaux ont finalement été réceptionnés au 28 janvier 2009 et, dans l'intérêt d'une bonne coordination des travaux, le délai de 10 semaines prévu dans le marché a été largement dépassé.

Le marché ne prévoyait aucune formule d'actualisation des prix, comme cela est possible lorsque les délais d'exécution des travaux sont inférieurs à 3 mois. Or le coût des matières premières nécessaires aux travaux avait sensiblement augmenté entre le mois de mai 2007 et les dates réelles des travaux. La société SCREG fait valoir le préjudice qu'elle a subi et sollicite le versement d'une indemnité de 6 223,27 € HT, dont le chiffrage est basé sur les indices TP03, TP08, TP 09, TP 12 et a été vérifié les services de la Ville.

Le maître d'ouvrage approuve cette réclamation dont les dispositions font l'objet du présent protocole transactionnel.

ARTICLE 1

Il sera versé à la société SCREG la somme de 6 223.27 € HT.

La Commune de Clermont-Ferrand se libérera de cette somme en en faisant porter le montant au crédit :
- du compte ouvert au nom de : .....
- sous le numéro .....
- à .....

dans un délai de trente (30) jours à compter de laquelle la convention est exécutoire.

ARTICLE 2

La Commune de Clermont-Ferrand et la société SCREG renoncent à tous droits et actions portant sur les mêmes faits que ceux faisant l'objet de la présente transaction.

Fait en deux exemplaires originaux

A ……., le ……

A Clermont-Ferrand,
le……..

Le représentant de la société SCREG

Le représentant de la Commune de Clermont-Ferrand

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 28 avril 2010

Pour le Maire et par délégation

L'Adjoint